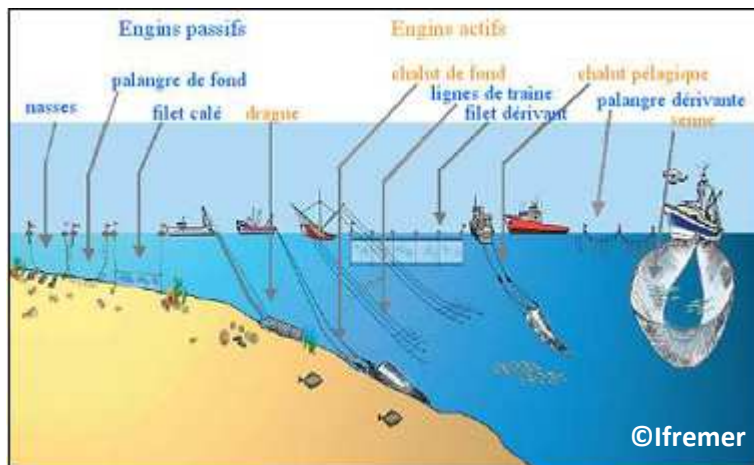


## Fiche enseignant pêche

Exposition : Techniques de pêches Atlantique (page 1/2)

Qu'est-ce qu'on appelle une technique de pêche ? C'est le piège utilisé pour capturer le poisson, mollusque ou crustacé convoité par le pêcheur. Pour savoir comment pêcher tel ou tel poisson, il faut connaître ses habitudes. Que mange-t-il ? Est-ce qu'il vit près du fond de l'océan ? A quelle profondeur... A chaque espèce correspond un piège plus adapté.

Les dioramas de cette exposition présentent les cinq techniques les plus utilisées par les pêcheurs de l'atlantique. (1)



Les 65 ports de pêche répartis sur le littoral métropolitain abritent près de 5000 navires de pêche dont : 31 % de chalutiers (technique du chalut), 30 % de fileyeurs (technique du filet), 18 % de polyvalents (principalement chalut et filet), 8% de dragueurs (technique de la drague), 6% de caseyeurs (technique du casier) 4% de ligneurs (technique de la ligne, palangre) et 3% de Senneurs (la senne)

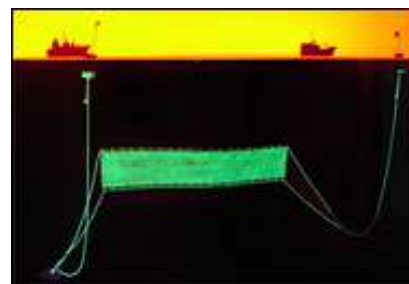
Leur nombre a diminué de moitié en 20 ans puisqu'il se montait à plus de 10 000 unités en 1988.

Dans le même temps, la puissance de pêche a été multipliée par 7 !

Elle se monte à 825 154 kilowatts en 2007. (Chiffres Ifremer)

Le Filet droit : engin passif constitué d'une ou plusieurs nappes rectangulaires de mêmes dimensions maintenues verticalement entre deux eaux par des lests sur sa partie inférieure et des flotteurs sur sa partie supérieure. Selon les espèces recherchées, le filet peut être fixe (calé) ou dérivant, et positionné plus ou moins proche du fond.

La hauteur et la taille des mailles du filet dépendent également des espèces recherchées et de la réglementation en vigueur.



Espèces ciblées : sole, bar, merlu, rouget barbet, maigre...

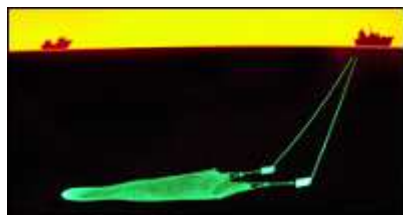
Les filets dérivants sont interdits sur la côte atlantique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le chalut : est un grand filet en forme de cône ou d'entonnoir dont la taille des mailles diffère selon les espèces pêchées et la réglementation en vigueur. C'est un engin actif, tracté par 1 ou 2 navires (on parle également alors de « pêche en bœuf »)

Il existe 2 types de chaluts :

-Le chalut pélagique tiré entre 2 eaux entre la surface et le fond . Il est de plus grande taille que le chalut de fond.

Espèces ciblées : maquereau, anchois, thon, dorades, bar, lieu jaune...



- le chalut de fond : tiré sur le fond de l'océan. Son ouverture est assurée par 2 grands et lourds panneaux latéraux appelés panneaux divergeants

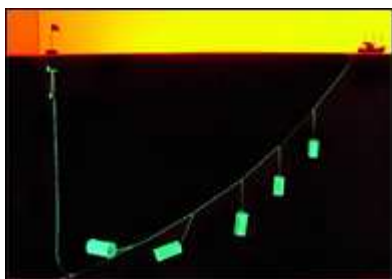
Espèces ciblées : merlan, merlu, cabillaud, raie, sole, baudroie (lotte), lieu noir (colin), turbot, rouget, limande, plie, carrelet...



(1) Un film tourné en 1999 et en 2000 permet de suivre une campagne de pêche d'un bateau charentais pour chacune des techniques. Ce film vous pouvez le visionner tranquillement dans la salle grise du France 1 et entendre ces cinq patrons charentais commenter leur métier.

## Fiche enseignant pêche

Exposition : Techniques de pêches Atlantique (page2/2)



Les casiers : sont des sortes de « cages » rigides immergés en filières pendant 24 heures.

Un appât est placé dans le casier qui est positionné près d'un endroit rocheux habitat naturel des crustacés. L'ouverture en forme de goulotte facilite l'accès de l'animal et empêche sa sortie.

Il existe plusieurs types de casiers, chacun destiné à la pêche d'une espèce cible.

Espèces ciblées : araignée, bouquet (crevette grise), bulot, étrille, homard, seiche, tourteau

La drague : est un engin de pêche traîné sur le fond. Elle est utilisée pour la pêche des coquillages.

L'armature sur laquelle est fixée un filet en anneaux métalliques est doté d'une barre inférieure, munie de dents (couteaux) comme un râteau. Cette barre permet de déterrer les coquillages enfouis.

Espèces ciblées : amande, coquille Saint-Jacques, pétoncle, praire



La palangre ou ligne : une ligne principale pouvant mesurer plusieurs kilomètres est lestée au fond et en surface. La ligne principale est remontée le lendemain.

Des lignes secondaires munies d'hameçons appâtés (on dit aussi bouettés) attirent les bars, dorades royales, thons, maigres, sar...

### Réglementation de la pêche :

Selon la classification française, parue au journal officiel du 29 décembre 1993, on appelle :

1. la petite pêche : les marées sont inférieures à 24 heures
2. la pêche côtière : les marées sont comprises entre 24 et 96 heures
3. la pêche au large : les marées sont supérieures à 96 heures
4. la grande pêche : les marées sont supérieures à 20 jours et la jauge brute du navire est supérieure ou égale à 150 tonneaux.

Cette classification sert de base pour les formalités administratives, les rémunérations et la protection sociale.

Il existe d'autres classifications en fonction de la taille du bateau, du statut du patron et du lieu de pêche.

### Sur quelles zones le droit maritime permet-il l'exploitation des ressources de la pêche ?

. ligne de base : limite atteinte par la mer à marée basse, sans tenir compte des sinuosités de la côte.

Les eaux intérieures sont à l'intérieur de la ligne de base.

. les eaux territoriales s'étendent jusqu'à la limite des 12 milles, à partir de la limite de base. C'est une zone où l'Etat exerce sa pleine souveraineté.

. la zone contiguë aux eaux territoriales qui s'étend jusqu'à 24 milles des côtes.

L'Etat a le pouvoir d'y exercer des droits de douane et de police.

. la ZEE, Zone Economique Exclusive : l'Etat exerce des droits souverains en matière économique. Il a le droit d'exploiter les ressources vivantes ou minérales, dans l'eau, sur les fonds ou dans le sous-sol de façon générale jusqu'à la limite des 200 milles. Si la marge continentale s'étend au-delà des 200 milles, l'Etat peut exercer sa juridiction jusqu'à 350 milles de la ligne de base. Cependant, il devra partager les revenus de l'exploitation des ressources minérales de la zone au-delà des 200 milles, ressources gérées par l'autorité internationale des fonds marins.

. On parle de plateau continental étendu lorsque le plateau continental dépasse les 200 milles. La zone économique exclusive s'étend alors au-delà des 200 milles jusqu'à la limite du plateau continental.

